

Les événements du bimestre

juillet 19 – IL – Globecast

Des négociations salariales, en passant par les sujets abordés lors du dernier CE, pour finir par le bilan de la mandature... Tout sur ce qui s'est passé dans votre établissement en mai et juin.

Bonne lecture

► NAO 2019 : Monsieur Moins

C'est au cours des Négociations Annuelles Obligatoires 2019 qui viennent de s'achever que sont définies avec les partenaires sociaux les modalités des augmentations salariales annuelles au 1er Juillet.

L'assiette de calcul sur laquelle s'appliquent ces augmentations est en général la somme des salaires de base, hors parts variables, comptabilisée au 31 décembre de l'année précédente.

Mais afin d'isoler la cinquantaine de milliers d'euros utilisée pour les mesures d'augmentation exceptionnelle du premier trimestre destinées à compenser les impacts de la réorganisation de la Direction Technique, la Direction a exceptionnellement modifié cette année cette assiette en retenant les salaires de base au 30 avril 2019 plutôt qu'au 31 décembre 2018.

Des augmentations... en baisse !

Après les 2,8 % prétendument arrachés de haute lutte au groupe Orange l'année dernière, **l'enveloppe globale d'augmentation tombe en 2019 à 2,5 %**, dans un contexte de **Free cash-flow « historique »** de l'aveu même de la Direction et alors que nos collègues d'Orange obtiennent 3 %, compte tenu des bons résultats du groupe.

L'an dernier, la CFE-CGC avait déjà demandé une enveloppe de 3 % pour accompagner les nombreux changements importants demandés au personnel (réorganisations, déménagement,...).

L'écart entre cette cible et les 2,8 % proposés par la Direction s'élevait à 30 000 € seulement en 2018, à comparer au million d'euros d'économies attendu du déménagement du Boston vers Central Park.

Nous avons également émis un certain nombre de revendications, en particulier un doublement du budget des Activités Sociales et Culturelles calqué sur les standards appliqués dans le du groupe, et que la Direction avait balayé d'un revers de main.

Nous avons donc présenté une nouvelle fois cette année les mêmes revendications, auxquelles la Direction a de nouveau opposé une fin de non-recevoir.

2019 sera donc la deuxième année consécutive où la CFE-CGC ne signera pas l'accord NAO.

Heureusement, comme l'an dernier, la Direction a pu compter sur les autres Organisations Syndicales qui n'ont pas manqué d'apposer leur signature, rendant l'accord applicable.

Pourtant, en dépit des efforts de communication de la Direction le compte n'y est pas !

Appliquer en effet un plus petit pourcentage d'une assiette plus grosse, plutôt qu'un pourcentage plus élevé d'une assiette plus petite s'apparente d'autant plus à un tour de passe-passe que la Direction Financière pilote l'augmentation de la masse salariale dès la fin de l'année précédente...!

La CFE-CGC revendique des échanges qui soient de réelles négociations plutôt qu'une concertation obligatoire pilotée en amont avec la bénédiction de plusieurs autres Organisations Syndicales.

► CE de juin

Communications électroniques :

Devant l'incapacité de certaines autres organisations historiques à se saisir des outils numériques la Direction, au lieu de se limiter à définir le cadre des communications électroniques, vole à leur secours en leur fournissant des listes de diffusion ! Cela signifie que toutes les **inscriptions réalisées sur ces listes** seront en fait **gérées par la Direction** sur des serveurs internes à Globecast ! Quelle impartialité !

Les Organisations Syndicales Historiques sont donc incapables de gérer, incapables de communiquer, incapables de négocier ! Mais elles seraient capables de vous représenter ?

Consultations obligatoires : la CGT bien en peine d'assumer sa servilité vis-à-vis de la Direction :

Les Organisations Syndicales historiques renonçant à recourir à un expert en 2019, ont choisi de marcher dans les pas de la Direction. Vos élus CFE-CGC (seule organisation à se saisir de toutes les dispositions offertes par les pouvoirs publics pour professionnaliser les moyens de vous représenter) refusent pour leur part de participer à cette mascarade et les laissent rédiger leur « avis »...

Audit des comptes 2014 et 2015 : les manœuvres dilatoires de la Direction

Vos élus CFE-CGC n'accepteront pas d'être le jouet de manœuvres dilatoires visant à enterrer la restitution des sommes qui vous reviennent.

Le déni des Organisations Syndicales Historiques n'y changera rien : un expert-comptable dont c'est le métier affirme qu'il y a des irrégularités avérées. [Ainsi, si ce dossier devait continuer à s'enliser, nous nous verrions contraints, comme nous l'avons déjà annoncé à maintes reprises, de déposer plainte pour abus de confiance.](#)

Certification WTA Tier 4 à Sainte Assise

De nombreux appels d'offres intègrent désormais un volet éliminatoire ayant trait à la sécurité et la certification, raison pour laquelle la Direction de Globecast a décidé de se donner les moyens d'obtenir la certification WTA Tier-4 sur le site de Sainte-Assise. Ce niveau de certification impose la présence d'un technicien 24h/24 et 7j/7, et la Direction étudie les moyens les plus adaptés d'assurer cette présence.

La certification WTA Tier-4 semble constituer une bonne démarche pour maximiser le potentiel de Chiffre d'Affaires de l'Entreprise. La CFE-CGC pour sa part demeurera vigilante quant aux choix opérationnels réalisés par la Direction dans les prochains mois.

En particulier, nous serons très attentifs au niveau des CAPEX requis par ce projet et nous nous attacherons à éviter tout fait accompli. [Nous souhaitons que tous les salariés puissent toucher les fruits à terme de ces développements.](#)

Point reversement Tickets Restaurant 2017 : n'hésitez pas à vérifier 3 fois !

Chaque année, une partie de tous les chèques déjeuner émis en France sur les exercices précédents se périmé. Les pouvoirs publics ont prévu que les émetteurs de ces chèques reversent à chaque entreprise utilisatrice une quote-part de ces tickets périmés. [L'Article R. 3262-14](#) du code du travail fait par ailleurs obligation à chaque employeur utilisateur de reverser la quote-part ainsi reçue au budget des Activités Sociales et Culturelles. En dépit de cet article de loi, **ces sommes n'avaient jamais été réclamées par la mandature précédente**, ni à fortiori reversées au budget ASC de votre Comité d'Entreprise.

Votre Secrétaire a dû **réclamer trois fois** la mise en application de cet article auprès de la DRH pour finalement ne recevoir que les sommes correspondant au seul exercice 2017. Vos élus CFE-CGC ont demandé à ce que les sommes dues au titre des exercices précédents soient reversées au budget dans les meilleurs délais.

Nous resterons vigilants à l'application du droit pour vous permettre de bénéficier d'Activités Sociales et Culturelles plus généreuses.

Pour retrouver tous les documents présentés en séance [accédez à Alfresco*](#)

*l'accès à la base Alfresco est réservé à nos adhérents

Philippe Petit,
Secrétaire du CE



Catherine Lamarche,
Trésorière du CE

Retrouvez ce compte-rendu et les publications de votre établissement : <https://www.cfecgc-orange.org/globecast/>

► Bilan de la mandature

... et perspectives du Comité Social et Économique

À partir de 2020, le Comité Social Économique (CSE) fera son apparition chez GlobeCast, regroupant le Comité d'Entreprise, les Délégués du Personnel et le CHSCT en une seule et même instance. Certaines prérogatives historiques seront désormais dévolues à des Commissions Spécialisées ou à des représentants de proximité.

Les Négociations pour la signature de l'accord constitutif du CSE au sein de l'UES GlobeCast ont été menées ces derniers mois. Compte tenu du manque de transparence et de loyauté de la Direction au cours de cette « négociation », la CFE-CGC ne sera pas signataire de cet accord.

- ♦ En quasiment quatre ans, vos élus CFE-CGC ont déployé tous leurs efforts pour faire œuvre de transparence, modernisation et efficacité de leur action à votre service.
- ♦ La professionnalisation des démarches d'interpellation de la Direction et la digitalisation de la relation salariée vous ont permis de bénéficier d'une représentation à la hauteur de ce que vous êtes en droit d'exiger.

Les autres organisations syndicales pour leur part, au mieux ne proposent rien, au pire **projettent de restaurer le mode de fonctionnement archaïque** d'il y a 4 ans, lequel a prouvé à de nombreuses reprises ses limites aussi bien dans la qualité du service rendu aux salariés que dans la transparence de sa gestion, comme nous avons pu le prouver à de maintes reprises. Cette élection est pour vous l'opportunité de confirmer le choix que vous avez fait il y a quatre ans d'un mode de distribution digitale moderne et efficace de vos subventions au bénéfice de tous.

En outre, elle vous offre l'opportunité de vous engager au sein d'une équipe dynamique et efficace, avec des objectifs précis et clairs, porteuse du sens que l'entreprise a depuis bien longtemps renoncé à fournir à votre quotidien.

Alors en novembre 2019, pour la continuation de la digitalisation de vos prestations, la professionnalisation de la représentation de vos intérêts, la reprise du budget restauration qui bien qu'appartenant au budget des Activités Sociales et Culturelles est actuellement aux mains de la Direction...

N'hésitez pas, [rejoignez nos listes](#), votez et faites voter CFE-CGC !